



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 21029

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur l'accentuation de la répression, en Chine populaire, contre les opposants au régime en place et plus particulièrement au droit du peuple tibétain soumis à d'incessantes violations des droits de l'Homme. Contrairement aux promesses de démocratisation qui devraient être le logique prolongement de l'ouverture de ce pays à l'économie de marché, la situation des droits de l'Homme en Chine n'évolue pas dans le bon sens. Le peuple tibétain est toujours opprimé jusqu'à sa liberté religieuse violemment bafouée. Cette situation n'a que trop duré et les Tibétains, exaspérés par 50 ans de soumission et de mauvais traitement, saisissent aujourd'hui l'opportunité de communication planétaire que représentent les jeux Olympiques de 2008 pour attirer l'attention du monde sur leur situation. La période semble donc se prêter à des concessions et des avancées de la part du gouvernement chinois en direction du respect des droits et des libertés du peuple tibétain. Saluant ses premières prises de position claires et déterminées, il lui demande donc de poursuivre son intervention auprès du gouvernement chinois en faveur du respect des droits et de la liberté du peuple tibétain, ainsi que pour une information claire du peuple chinois sur les enjeux du conflit en présence.

Texte de la réponse

Sur les événements qui se sont déroulés au Tibet, le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont exprimé publiquement leur préoccupation dès le 16 mars 2008. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France demeure vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine et particulièrement au Tibet. Le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont rencontré les représentants du Dalaï Lama, les associations pro-tibétaines ainsi que l'émissaire du Président chinois, M. Zhao Jinjun. Le gouvernement français considère que seul le dialogue permettra de parvenir à une situation durable dans le cadre de la République populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du Dalaï Lama le 4 mai 2008, à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape importante que nous soutenons pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue en juin. La France espère des avancées concrètes. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que ses partenaires européens. La France évoque le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. Lors de la dernière session de ce dialogue biannuel, qui a eu lieu le 15 mai en Slovaquie, la question du Tibet a été abordée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21029

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3142

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5638